

AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - I2

SYNTHESE DE
GESTION

31/01/2022

MONÉTAIRE STANDARD ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **9 838,8395 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **31/01/2022**
Actif géré : **31 019,01 (millions EUR)**
Code ISIN : **FR0013016607**
Code Bloomberg : **AMU3MI2 FP**
Code Reuters : **LP68342999**
Code SEDOL : **-**
Indice de référence : **100% €STR CAPITALISE (OIS)**
Type de VL Monétaire : **VL variable**

Objectif d'investissement

En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire, dont la maturité maximale est de 2 ans. L'objectif de gestion du fonds consiste à offrir une performance supérieure à son indice de référence l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

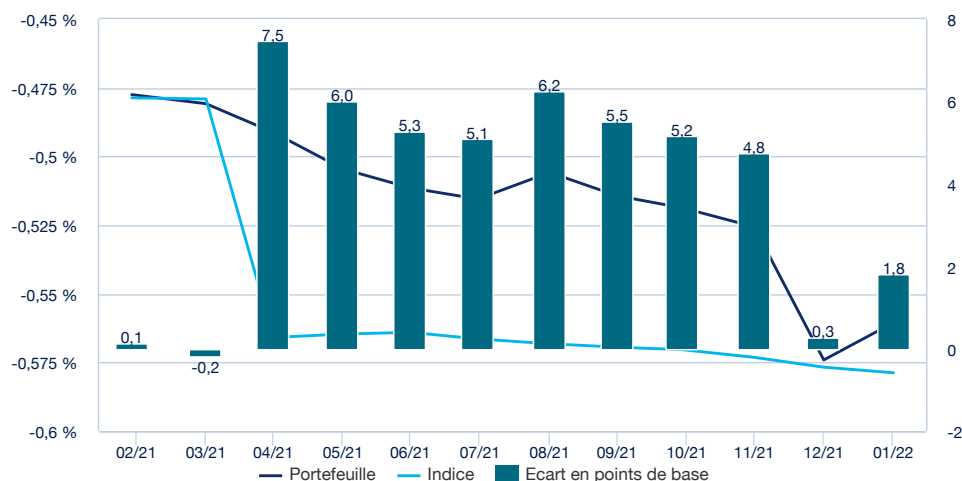


Label ISR



Fonds non garanti en capital

Performances (Source : Fund Admin)



Performances glissantes *

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
	31/12/2021	31/12/2021	29/10/2021	29/01/2021	31/01/2019	31/01/2017	16/11/2015
Portefeuille	-0,56%	-0,56%	-0,55%	-0,52%	-0,38%	-0,33%	-0,26%
Indice	-0,58%	-0,58%	-0,58%	-0,56%	-0,48%	-0,43%	-0,41%
Ecart	0,02%	0,02%	0,02%	0,04%	0,09%	0,11%	0,15%

Performances calendaires *

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Portefeuille	-0,51%	-0,36%	-0,25%	-0,30%	-0,16%	0,01%	-	-	-	-
Indice	-0,55%	-0,47%	-0,40%	-0,37%	-0,36%	-0,32%	-	-	-	-
Ecart	0,04%	0,10%	0,14%	0,07%	0,20%	0,33%	-	-	-	-

* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances sont annualisées sur une base de 360 jours sur une période < 1 an et 365 jours sur une période > 1 an (exprimées à l'arrondi supérieur). Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Profil de risque et de rendement (SRRI)



- 1 A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible
- 7 A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

WAM et WAL (en jours)

	WAM *	WAL **
31/01/2022	45	135
31/12/2021	48	134
30/11/2021	58	141
29/10/2021	67	129
30/09/2021	53	126
31/08/2021	49	117
30/07/2021	53	124
30/06/2021	53	129
31/05/2021	49	119
30/04/2021	52	119
31/03/2021	59	130
26/02/2021	63	126

** WAL (Weighted Average Life) : Durée de vie moyenne pondérée (DVMP) exprimée en nombre de jours

* WAM (Weighted Average Maturity) : Maturité moyenne pondérée (MMP) exprimée en nombre de jours

Volatilité (Source : Amundi)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	0,01%	0,02%	0,02%
Volatilité de l'indice	0,01%	0,01%	0,01%

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

MONÉTAIRE STANDARD ■

**Patrick Simeon**

Responsable de la gestion Monétaire

**Benoît Palliez**

Gérant de portefeuille

Commentaire de gestion

Politique monétaire :

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux refi à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

Les membres de la BCE ont déclaré qu'une hausse des taux en 2022 serait hautement improbable et contre-productive, car elle mettrait en péril la reprise saine de l'économie de la zone euro.

Néanmoins, avec une inflation plus de deux fois supérieure à son objectif déclaré (2 %), la BCE subit une pression croissante pour réviser ses prévisions.

En conséquence, nous avons assisté le mois dernier à une pentification des courbes de swap €STR et Euribor.

Ces mouvements reflètent le fait que les acteurs du marché monétaire s'attendent désormais à une légère hausse des taux d'ici la fin 2022.

Politique de gestion :

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 45 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont légèrement resserrés sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str flat à €str +4 bps.

A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 14% de l'actif du fonds, dont près de 2% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois.

La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 24% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 135 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

Le portefeuille bénéficie de la notation 'Af/S1' qui atteste de la haute qualité crédit du fonds et de sa très faible volatilité.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

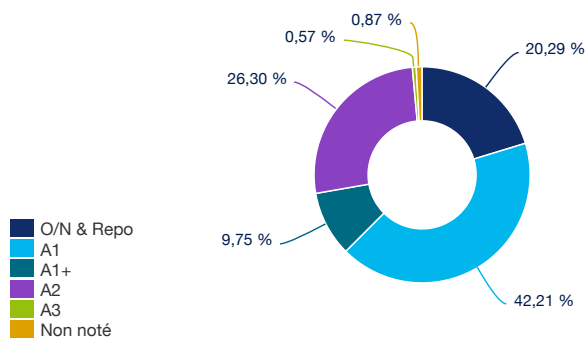
Principales lignes

	Portefeuille	Maturité	Pays	Groupe d'instrument	Contrepartie *
CREDIT AGRICOLE SA	0,95%	11/02/2022	France	Monétaire	-
BANQUE FED.CREDIT MUTUEL	0,95%	03/10/2022	France	Monétaire	-
SPAIN (KINGDOM OF)	0,91%	01/02/2022	Espagne	REPO	LA BANQUE POSTALE
CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA	0,82%	14/06/2022	Italie	Monétaire	-
BARCLAYS BANK PLC	0,81%	10/11/2022	Royaume-Uni	Monétaire	-
SOCIETE GENERALE	0,79%	02/03/2022	France	Obligations	-
BANQUE FED.CREDIT MUTUEL	0,79%	16/03/2022	France	Monétaire	-
AT&T INC	0,78%	01/04/2022	Etats-Unis	Obligations	-
NORDEA BANK ABP	0,64%	07/02/2022	Finlande	Monétaire	-
SWEDBANK AB	0,64%	17/10/2022	Suède	Monétaire	-

* Pour les prises en pension, la maturité affichée correspond au temps nécessaire pour déboucler l'opération

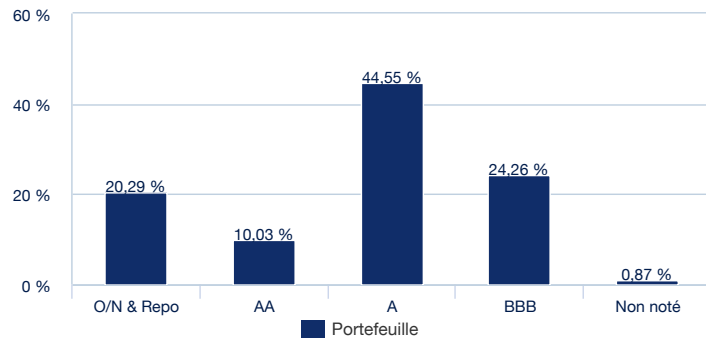
* Colonne contrepartie: information uniquement disponible pour les prises en pension

Répartition par notations court terme *



* Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's

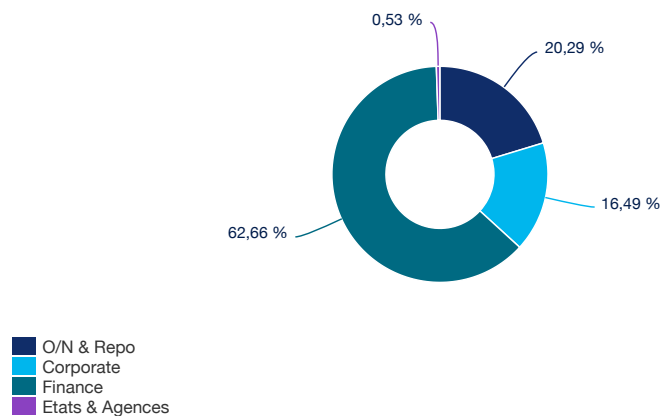
Répartition par notations long terme *



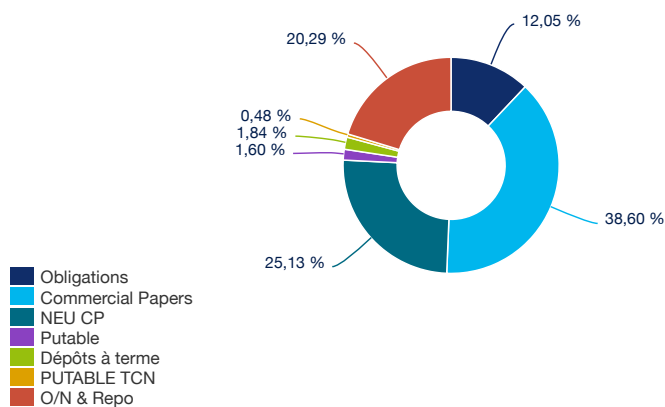
* Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's

MONÉTAIRE STANDARD ■

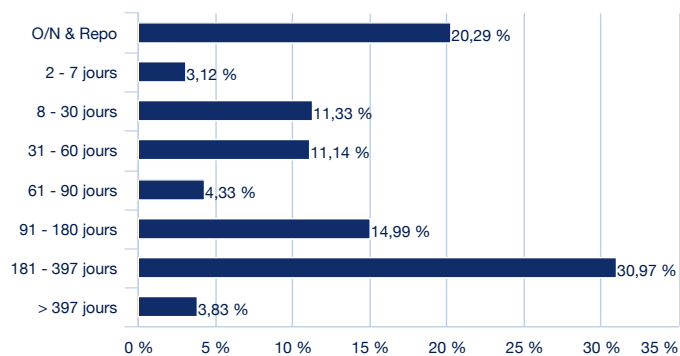
Répartition du portefeuille - Secteurs



Répartition du portefeuille - Types d'instruments



Répartition par maturités (Source : Amundi) *



* O/N & Repo : liquidités placées au jour le jour

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
Sensibilité *	0,13
Note moyenne	A+
Nombre de lignes	387
Nombre d'émetteurs	117

* La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

MONÉTAIRE STANDARD ■

Ratio de Liquidités *

Actifs à échéance journalière	18.95 %
Actifs à échéance hebdomadaire	29.31 %

*RÈGLEMENT (UE) 2017/1131 sur les Fonds Monétaires

Pour les fonds monétaires standard, au moins 7,5 % de ses actifs sont à échéance journalière ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable; au moins 15 % de ses actifs sont à échéance hebdomadaire ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

MONÉTAIRE STANDARD ■

Matrice Notations long terme / Maturités

	AA	AA-	A+	A	A-	BBB+	BBB	BBB-	Non noté	O/N & Repo	Total
0-4 mois	0,38%	1,33%	12,97%	3,76%	2,20%	7,26%	5,74%	0,57%	0,63%	20,29%	55,15%
4-12 mois	3,33%	4,98%	17,03%	6,02%	0,73%	0,89%	7,65%	-	0,24%	-	40,87%
12-18 mois	-	-	0,38%	0,65%	-	0,32%	0,67%	-	-	-	2,02%
18-24 mois	-	-	0,36%	-	0,44%	0,72%	0,44%	-	-	-	1,96%
Total	3,72%	6,31%	30,75%	10,44%	3,36%	9,19%	14,49%	0,57%	0,87%	20,29%	100%

Matrice Pays / Secteurs / Maturités

	0-1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	> 2 ans	Total
Zone Euro	9,67%	15,61%	12,18%	20,03%	1,95%	-	59,44%
Belgique	-	0,22%	-	0,73%	-	-	0,96%
Finance	-	0,22%	-	0,73%	-	-	0,96%
Finlande	0,64%	-	0,84%	2,64%	-	-	4,12%
Finance	0,64%	-	0,84%	2,64%	-	-	4,12%
France	3,54%	9,15%	5,26%	11,33%	0,39%	-	29,67%
Corporate	0,70%	0,39%	0,64%	0,89%	0,24%	-	2,86%
Finance	2,83%	8,74%	4,62%	10,44%	0,15%	-	26,79%
Transport-Services	-	0,02%	-	-	-	-	0,02%
Allemagne	0,27%	1,28%	0,38%	0,07%	0,66%	-	2,67%
Corporate	0,08%	1,28%	0,10%	0,04%	0,66%	-	2,15%
Finance	0,19%	-	0,29%	0,03%	-	-	0,51%
Irlande	0,03%	0,03%	-	0,32%	-	-	0,38%
Corporate	0,03%	0,03%	-	-	-	-	0,06%
Finance	-	-	-	0,32%	-	-	0,32%
Italie	4,16%	3,59%	4,05%	2,61%	0,24%	-	14,64%
Corporate	1,95%	2,51%	0,16%	-	-	-	4,62%
Finance	2,21%	1,08%	3,89%	2,61%	0,24%	-	10,03%
Luxembourg	0,11%	0,48%	0,66%	1,68%	0,28%	-	3,21%
Corporate	-	-	-	-	0,28%	-	0,28%
Finance	0,11%	0,48%	0,66%	1,68%	-	-	2,92%
Pays-Bas	0,13%	0,35%	0,42%	0,44%	0,39%	-	1,72%
Corporate	-	0,32%	0,11%	-	0,39%	-	0,81%
Finance	0,13%	0,03%	0,31%	0,44%	-	-	0,91%
Espagne	0,79%	0,51%	0,57%	0,22%	-	-	2,09%
Corporate	0,33%	0,44%	0,28%	-	-	-	1,05%
Finance	-	-	0,29%	0,22%	-	-	0,50%
Etats & Agences	0,46%	0,07%	-	-	-	-	0,53%
Reste du monde	2,92%	1,72%	2,81%	10,78%	2,03%	0,00%	20,27%
Australie	-	-	-	0,60%	-	-	0,60%
Corporate	-	-	-	0,60%	-	-	0,60%
Canada	-	-	-	0,96%	0,62%	0,00%	1,57%
Finance	-	-	-	0,96%	0,62%	0,00%	1,57%
Danemark	0,35%	-	-	0,11%	-	-	0,46%
Finance	0,35%	-	-	0,11%	-	-	0,46%
Japon	1,06%	0,19%	0,35%	0,24%	0,38%	-	2,23%
Corporate	-	-	0,35%	0,24%	0,38%	-	0,98%
Finance	1,06%	0,19%	-	-	-	-	1,25%
Suède	0,22%	-	1,20%	3,57%	0,44%	-	5,43%
Corporate	0,16%	-	-	-	0,44%	-	0,59%
Finance	0,06%	-	1,20%	3,57%	-	-	4,83%
Suisse	-	-	-	1,13%	-	-	1,13%
Finance	-	-	-	1,13%	-	-	1,13%
Royaume-Uni	0,56%	0,75%	0,94%	3,46%	-	-	5,70%
Corporate	0,24%	-	-	-	-	-	0,24%
Finance	0,32%	0,75%	0,94%	3,46%	-	-	5,46%
Etats-Unis	0,73%	0,78%	0,33%	0,71%	0,59%	-	3,14%
Corporate	0,16%	0,78%	-	0,71%	0,59%	-	2,24%
Finance	0,57%	-	0,33%	-	-	-	0,90%
O/N & repo	20,29%	-	-	-	-	-	20,29%

MONÉTAIRE STANDARD ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	Fonds Commun de Placement (FCP)
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	28/10/2015
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Monétaire standard
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0013016607
Code Bloomberg	AMU3MI2 FP
Souscription minimum: 1ère / suivantes	15000 Part(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	1,00%
Frais Fonctionnement Gestion Direct	0,15% TTC
Commission de surperformance	Oui
Commission de surperformance (% par an)	30,00%
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	0,06% (prélevés) - 31/03/2021
Durée minimum d'investissement recommandée	Supérieure à 1 mois
Historique de l'indice de référence	01/04/2021: 100.00% €STR CAPITALISE (OIS) 03/03/2003: EONIA CAPITALISE 19/11/1999: 100.00% JPM EURO CASH 3M
Norme européenne	OPCVM
Cours connu/inconnu	Cours inconnu
Date de valeur rachat	J
Date de valeur souscription	J
Particularité	OPCVM maître

Votre fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires.

Notation de crédit externe de l'OPCVM : La société de gestion a sollicité pour le compte et à la charge de l'OPCVM une notation de crédit externe de ce dernier.

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

MONÉTAIRE ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

« E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).

« S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).

« G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

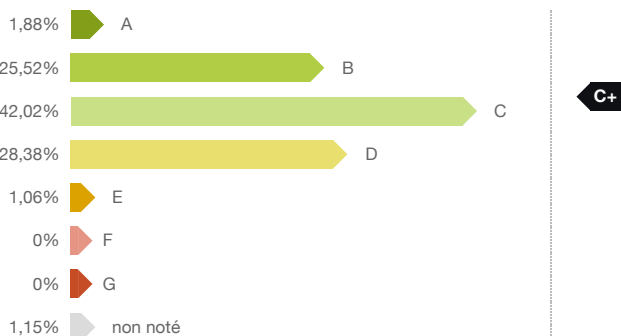
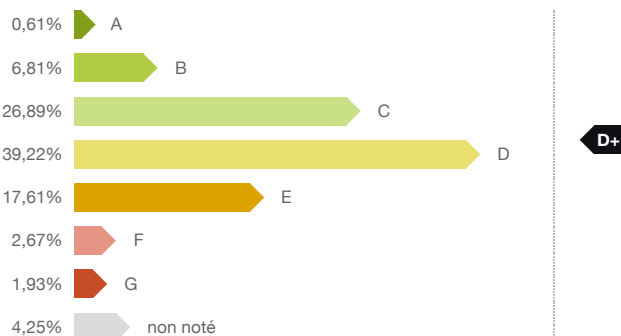
ISR selon Amundi

Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes F et G ¹
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence / univers d'investissement après exclusion de 20% des émetteurs les moins bien notés
- 3-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille ²

Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille²De l'univers de référence³

Evaluation par critère ESG

Environnement	C+
Social	C
Gouvernance	C-
Note Globale	C+

Benchmark ESG : ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX

Couverture de l'analyse ESG²

Nombre d'émetteurs	123
% du portefeuille noté ESG ²	98,80%

Label ISR



¹ En cas de déclassement des émetteurs notés en dessous de E, la société de gestion a vocation à vendre les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des actionnaires.

² Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

MONÉTAIRE STANDARD ■

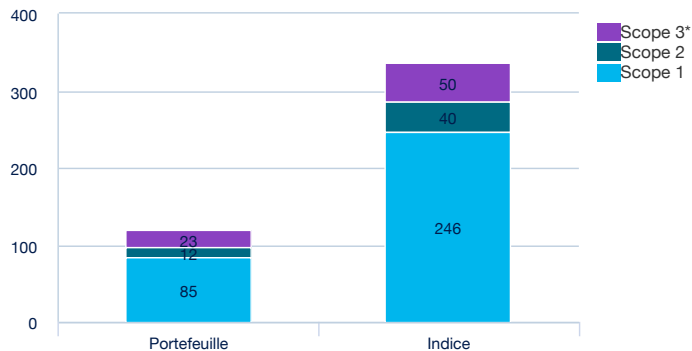
Zoom sur des indicateurs Environnementaux Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères*.

Environnement¹

Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

Total en tCO₂ / M€ (portefeuille/indice) : 119 / 336



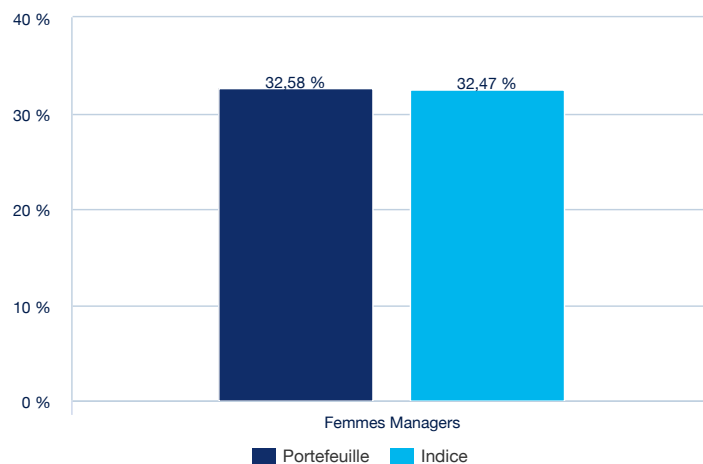
Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO₂ équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

* fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 98,10% 94,71%

Social²

Mixité des Managers

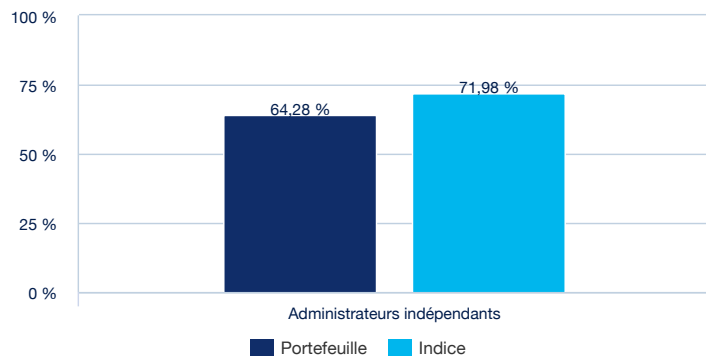


Pourcentage moyen de managers féminins au sein des entreprises.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 76,78% 75,97%

Gouvernance⁴

Indépendance du Conseil d'Administration

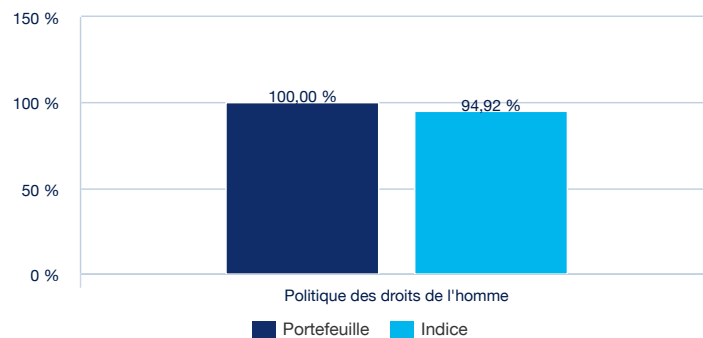


Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 79,20% 89,90%

Respect des droits Humains

Travail décent et liberté d'association



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 79,20% 89,90%

MONÉTAIRE STANDARD ■

Sources et définitions

1. Indicateur Environnement / indicateur climat. Intensité en émissions carbone (en tCO2 par million d'euros de chiffre d'affaire). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO2, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO2.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

2. Mixité des managers. Pourcentage moyen de femmes managers. Cet indicateur permet de prendre en compte de façon plus globale la promotion des femmes dans l'entreprise qu'en se limitant au pourcentage moyen de femmes au Conseil d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

3. Indicateur Respect des Droits Humains. Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

4. Indépendance du Conseil d'Administration. Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.

*Conformément aux règles du Label ISR, il est toutefois possible que de manière ponctuelle cet objectif ne soit pas atteint.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.